

Fleinal Reusé
65, chaussée de Watexloo
Namur

Namur, le 18 février 1949



Fleinal
18/2/49

Monsieur le Bourgmestre,

Je soussigné, sous-chef de gare à Ronet, ai l'honneur de vous exposer ce qui suit:

Après le bombardement de la ville de Namur du 18 août 1944, je me suis présenté spontanément à l'Institut S. Caubain, rue de Bruxelles et ai procédé à la toilette funéraire et à la mise en bière des victimes de ce bombardement. A part les dévoués infirmières, nous n'étions que deux civils pour effectuer ce macabre travail. Pendant trois jours et nuits consécutifs, nous sommes restés au poste sous les directives d'un délégué de l'adm. Com. dont j'ignore le nom.

La S.N.C.B. me réclamant une attestation pour ces faits, ne pourrait-elle m'être fournie, le délégué pouvant certifier le bien fondé de ma demande.

Avec mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, en mes sentiments dévoués

Fleinal

Note du service de l'Etat. Civil.

Le service s'est occupé de l'identification des victimes et non de leur toilette et de leur mise en bière. Ces dernières opérations étaient assurées par la Croix-Rouge dont un délégué (lieutenant ou Commandant Gohy) était sur place.

La Croix-Rouge pouvait sans doute se faire des personnes qui, même à titre bénévole, ont fait leur possible.

Le 23/2/1949.

Le chef de Bureau.

Stewart

1^{ère} division.
1^{er} bureau.

Namur, le 25 février 1949.

p. 247.266

Mlle Wita

Monsieur Flémal René
65, Chaussée de Waterloo
Namur

Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre à votre
lettre du 18 février courant.

L'administration communale s'est occupée
de l'identification des victimes du bombarde-
ment du 18 août 1944, mais non de leur
taille mortuaire et de leur mise en bière.

Ces opérations étaient assurées par
le Croix-Rouge, dont un délégué (M. le
lieutenant Gohy) ~~est en place~~ se trouvait
en permanence à l'Institut Saint-Lubais.

Vous pourriez utilement vous
adresser, afin d'obtenir l'attestation deman-
dée, au Comité local du Croix-Rouge,
sur la Forêt n. 24.

L'greij, ---
Rlij Le Baupiquete,

24. 2. 49.

imp. 25. 2. 49/ P.M.